L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
No. 51, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

ANNONCES.—Une pauvre par ligne et chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement de contrat pour plusieurs annonces, devra être payé comme une nouvelle annonce. Un carré de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENT pour l'année ou pour la saison.—Les artisans et personnes ayant magasins ou bureau, ou les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, Compagnies d'assurances et de navigation, Agents de navires, Marchands, pour navires, batteaux et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la consommation, 960. Ces abonnements peuvent s'étendre par l'année.

Le privilége de changements pour un mois est limité à un car et chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de naissances et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, mises sociales, les articles signés par des passagers, longs de 50 lignes et au-dessous, 50 cents chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles doivent être payé comme une nouvelle annonce chaque fois.

LES ANNONCES pour un carré pour chaque insertion, 25 cents.

LES ANNONCES qui ne paraissent que pour un temps limité, doivent être payées d'avance.

LES ANNONCES pour un temps indéfini, et dont le nombre d'insertions ne peut être déterminé d'avance, ne seront publiées que jusqu'à ce qu'elles soient ordonnées de cesser, et payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE ne faisant pas son apparition, à moins que la valeur n'en soit payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les transports et sorties en petite quantité pour Paris, doivent être payés d'avance.

Les annonces pour chaque jour de nouvelles annoncées, pourront la saison des plaisirs paieront 0-50.

LES ANNONCES de nature politique ou personnelle, et autre non mentionnée dans notre politique, paieront double de notre annonce ordinaire.

CANAL PACKET.

BATEAUX DE LA VALLE DES ETATS-UNIS.

POUR LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les bateaux à vapeur à basse pression CAROLINE, capitaine Sottop, et SOUTH-AMERICA, capitaine Jones, partiront en ligne des deux côtés de l'eau, après l'arrivée des chars de 11 heures, A. M. pour les heure de départ, voir les affiches.

Pour fret et passage s'adresser à A. G. SLOO,
20 tf Bureau sur le Wolfe des F. et rue de Common St.

Le propriétaire de la ligne des rues de Lonisiane et Bienville, appelant à ses amis et au public en général, qu'il a établi un bureau d'agence et change, aux jours et heures de départ pour cette ligne pour ceux de la Nouvelle-Orléans, et